



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Compte rendu de la CHSCS du mercredi 14 décembre 2022

Secrétaire de séance : Madame Leroy

Rappel de l'ordre du jour :

- point et mise à jour du protocole
- questions diverses

Madame la Proviseure rappelle les mesures mises en œuvre depuis la rentrée de septembre :

- Le masque n'étant plus obligatoire, les élèves et les personnels ont repris les cours sans les masques
- Les personnels qui le souhaitent, peuvent toujours bénéficier d'un masque FFP2 sur demande (M Joubert note qu'il y a eu très peu de demandes depuis la rentrée de septembre).
- Maintien du gel désinfectant pour les tables et du gel hydroalcoolique pour les mains dans les salles de classe et espaces collectifs (passages aux lavabos pour les tout-petits)
- Les plexiglass ont été conservés au réfectoire (mesure de prudence)

Monsieur Barbosa (FRAREG) reprend les indications du dernier texte en vigueur au 31 août 2022. Notamment de prévoir un dispositif pour isoler tout élève qui présenterait des symptômes avant son retour au domicile.

Madame Coquel précise qu'elle n'a pas renvoyé d'enfants pour des tests. Les enfants qui sont signalés positifs au COVID, le sont soit en amont pour signaler leur absence soit 24 à 48h après avoir quitté l'école.

La règle en vigueur est d'un isolement de 5 jours pour les personnes testées positives au COVID, les personnes doivent revenir avec un test négatif. La procédure est gérée par le médecin de famille.

Il est nécessaire de rappeler que toute personne (élève ou personnel) présentant des symptômes même légers, doit mettre un masque pour venir à l'école. Il en est de même pour les personnes cas contact direct.

La question est posée de pouvoir ôter les plexiglass au réfectoire. Madame Mastrotonardo (RSA) demande s'il ne serait pas préférable de les conserver encore jusqu'à la fin de l'hiver.

Les autres représentants de la communauté sont favorables à ce qu'ils soient ôtés.

Monsieur Joubert rappelle que ce dispositif (onéreux : 20 000 euros) a permis à l'établissement de maintenir son fonctionnement pendant les périodes COVID. Les plexiglass seront enlevés par nos agents de maintenance, ce qui représente un travail certain, en espérant ne pas avoir à les installer de nouveau prochainement.

Madame la proviseure insiste sur le besoin de « respirer » de toute la communauté et que cette mesure sera la bienvenue pour tous.

Madame Vallée note également que cela devrait contribuer à diminuer le bruit dans le réfectoire (en raison des plexiglass, les enfants ont tendance à hausser le ton pour se faire entendre de leurs camarades).

Madame la Proviseure demande confirmation à Monsieur Barbosa sur le télétravail. Seuls les personnels fragiles peuvent bénéficier de cette mesure. Le dispositif est reconduit jusqu'au 31 mars 2023.



Questions diverses :

Monsieur Galtier précise que lorsqu'il y a des besoins de remplacement des professeurs des écoles, il fait appel en priorité aux personnes disponibles dans son vivier de remplacement mais qu'en cas de besoin, il est également possible maintenant de procéder à une répartition des élèves du collègue absent dans les autres classes afin d'assurer leur prise en charge.

Fin de la réunion à 12h00